

CHARTRE DU RESEAU D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CENTRE DE RESSOURCES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Descriptif

Créé en 2018, le Centre de ressources espèces exotiques envahissantes (CDR EEE) est piloté conjointement par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Comité français de l'UICN) et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le CDR EEE fournit un appui pratique et contribue à renforcer l'efficacité des actions envers les espèces exotiques envahissantes (EEE). Il assure notamment l'animation du réseau national d'acteurs sur les EEE, la capitalisation des connaissances et la diffusion de savoir-faire et de bonnes pratiques, l'élaboration de méthodes et le développement de formations. Il s'adresse à tous les acteurs concernés par les EEE : gestionnaires (en particulier d'espaces naturels), associations, chercheurs, collectivités, entreprises, établissements publics et services de l'État notamment. Il cible tous les milieux (terrestres, aquatiques marins et d'eau douce) et couvre l'hexagone et les outre-mer.

Par la diversité des acteurs qu'il mobilise, le CDR EEE se positionne comme un carrefour unique de communication et de partage des savoirs. Cette synergie permet une approche coordonnée et efficace face à la problématique des EEE, rendant les actions collectives du CDR EEE plus pertinentes et efficaces.

Afin d'orienter ses actions, d'identifier les besoins en termes de diffusion des connaissances, d'accompagnement de projets, de développement d'outils et de formation, le CDR EEE mobilise un comité d'orientation ainsi qu'un réseau d'expertise scientifique et technique (REST EEE). Pilier du CDR EEE, le REST EEE rassemble plus d'une centaine d'expert(e)s intervenant à titre bénévole et représentant la diversité des acteurs confrontés aux EEE, et la diversité des expertises sur le sujet. De nouvelles personnes en faisant la demande peuvent intégrer ce réseau.

La charte du REST EEE définit son fonctionnement.

1) Quel est l'objectif du REST EEE ?

Le REST EEE est un élément essentiel de la gouvernance du CDR EEE. Le REST est mobilisé pour identifier les besoins, contribuer à la diffusion des connaissances, au développement d'outils et de formations, et apporte un appui à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'EEE. Il peut être amené, en fonction des demandes qui émanent du Ministère en charge de l'écologie ou de l'OFB, à apporter un appui technique sur certains sujets (programmes de recherche, projets de gestion, listes d'espèces, actes réglementaires, etc.).

2) Comment fonctionne le REST EEE ?

Le REST se réunit deux fois par an, avec une réunion d'une durée de deux jours en région et une réunion d'une journée au siège de l'OFB à Vincennes.

Les membres échangent régulièrement grâce à une liste de discussion (rest@cdr-eee.fr). Cette liste de discussion permet une circulation rapide de l'information au sein du réseau (nouveaux rapports, nouvelles publications, actualités diverses, etc.), de poser des questions et d'échanger sur des points techniques ou scientifiques. La liste de discussion est également le principal moyen pour informer et mobiliser le réseau dans le cadre d'appels à contribution sur différents projets.

Chaque membre peut proposer des sujets de travail, des contributions aux réflexions et positionnements. Les activités du REST sont appuyées par l'équipe du Centre de ressources (<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/pilotage-et-mise-en-oeuvre/>) pour l'ensemble de l'animation du réseau, la préparation des réunions, et la rédaction des comptes rendus, la coordination des travaux réalisés.

Tous les 3 ans, il est proposé aux membres du REST EEE de renouveler (ou non) leur adhésion. Des nouveaux membres peuvent être intégrés au REST lors de ce renouvellement, mais aussi entre deux renouvellements.

3) Qui peut devenir membre du REST EEE ?

Toute personne ayant une expertise scientifique ou technique sur les EEE en faisant la demande, et dont la candidature a été validée par l'équipe du CDR EEE. La section 6) précise la démarche de validation.

Le REST EEE a pour objectif de représenter un large panel de profession et d'expertise sur différents taxons et aspects des invasions biologiques et provenant de différentes régions de France, sans se substituer aux réseaux régionaux. Un intérêt particulier est toujours porté à l'intégration d'experts intervenant sur des groupes d'espèces ou des écosystèmes encore sous représentés au sein du réseau.

4) Quels sont les bénéfices d'être membre du REST EEE ?

- Être intégré à un réseau dynamique constitué d'experts et d'acteurs des problématiques concernant les EEE.
- Pouvoir échanger facilement et travailler avec d'autres experts et acteurs des problématiques concernant les EEE, contribuant ainsi à enrichir et à faire évoluer ses propres connaissances, compétences et actions.
- Avoir accès à une information riche et actualisée, permettant de demeurer au cœur des débats sur les enjeux des invasions biologiques.

- Apporter ses connaissances, son expérience et point de vue pour mieux comprendre les enjeux des invasions biologiques et identifier les solutions à mettre en place.
- Faire connaître ses activités et les résultats de ses recherches et actions sur le terrain en participant à la rédaction collective de rapports et de publications (e.g., articles sur le site du CDR EEE ou présentation lors des réunions biannuelles).
- Contribuer aux recommandations du CDR EEE pour faire progresser les connaissances, les initiatives et les politiques menées en faveur de la prévention et la gestion des EEE.

5) Quels sont les bénéfices pour le Centre de ressources EEE ?

- Se reposer sur les questions, les demandes, les retours et l'expertise de l'ensemble du REST EEE pour développer de nouveaux outils et projets originaux répondant à des lacunes et besoins existants. Le REST EEE assure ainsi la pertinence et l'efficacité des projets du CDR EEE par une validation collective.
- Fournir des réponses rapides à des problématiques émergentes qui nécessitent des actions immédiates grâce au réseau fourni et dynamique que constitue le REST EEE.
- Mettre en place des projets conjoints avec les membres du REST EEE et les structures auxquelles ils appartiennent.
- Faire rayonner ses actions par la participation active des membres du REST EEE, participant à sa reconnaissance et crédibilité tant au niveau national que régional, auprès des instances décisionnaires, et des autres groupes ou réseaux d'experts mobilisés sur cette thématique ou des thématiques connexes.

6) Comment devenir membre du REST EEE ?

La personne souhaitant devenir membre envoie un mail à un membre de l'équipe du CDR EEE ou à l'adresse générique (contact@cdr-eee.fr) en détaillant les raisons pour lesquelles elle aimerait rejoindre le REST EEE et ses expertises sur le sujet des EEE. La candidature est discutée en interne au sein de l'équipe du CDR EEE, qui prend en compte l'expertise, l'expérience, et l'originalité du profil au regard des membres déjà présents dans le REST EEE.

Si la candidature est validée, un formulaire d'inscription est envoyé au futur membre du REST EEE afin qu'il renseigne les informations qui figureront sur le site internet CDR EEE (<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/rest-membres/>).

7) Quelle est la nature de l'engagement bénévole d'un membre du REST ?

En rejoignant le REST, les membres sont inscrits à la liste de discussion du réseau, facilitant les échanges permanents, et contribuent dans la mesure de leurs disponibilités aux réunions du REST EEE (deux réunions par an), aux travaux et réflexions du CDR EEE.

8) Quel est l'engagement du Centre de ressources EEE ?

Le CDR EEE fournit, selon ses ressources disponibles, un soutien à l'animation du REST, en prenant en charge une partie des frais pour les réunions délocalisées, en affectant du temps de travail à l'organisation des réunions, à l'animation des outils de communication et de mise à disposition des connaissances (lettre d'information, compte LinkedIn, site internet), ainsi qu'à la réalisation des travaux. Dans les publications et articles issus du travail collectif des membres du REST EEE, le CDR EEE porte une pleine attention à une juste reconnaissance de la participation des membres du REST à la réalisation des travaux en citant et remerciant les contributeurs.

9) Comment quitter le REST ?

En envoyant un mail à un membre de l'équipe du CDR EEE, ou à l'adresse générique (contact@cdr-eee.fr), et en proposant, dans la mesure du possible, une personne pour la remplacer, ayant des compétences et expertises similaires.

Version du 09 juillet 2024